

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 20000
Numéro SIREN : 822 388 096
Nom ou dénomination : AG 35 Rue La Boétie Holdco SAS

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 88000

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 25-07-2019

N° DE DEPOT : 2019R088000

N° GESTION : 2016B20000

N° SIREN : 822388096

DENOMINATION : AG 35 Rue La Boétie Holdco SAS

ADRESSE : 95 rue La Boétie 75008 Paris

DATE D'ACTE : 28-06-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'actionnaire unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

AG 35 RUE DE LA BOETIE (HOLDCO) SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1.075.001 euros
Siège social : 95 rue La Boétie 75008 Paris
822 388 096 R.C.S Paris

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2019

CCPMA PREVOYANCE, institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la sécurité sociale et, d'une manière générale, par l'ensemble des dispositions applicables aux institutions de prévoyance, dont le siège social est situé 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 401 679 840, représentée par Monsieur Pierre Richert, dûment habilité,

Agissant en qualité d'associé unique (**l'Associé Unique**), propriétaire des 1.075.001 actions composant le capital social de la société AG 35 Rue de la Boétie (HOLDCO) SAS (822 388 096 RCS Paris), (la « **Société** »),

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- prise d'acte de la renonciation du président de la Société à ses fonctions avec effet immédiat et quitus de sa gestion,
- nomination de CCPMA PREVOYANCE en tant que président de la Société avec effet immédiat,
- prise d'acte de la renonciation du directeur général de la Société à ses fonctions avec effet immédiat et quitus de sa gestion,
- nomination de Monsieur Antoine Leroy en tant que directeur général de la Société avec effet immédiat,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

Prise d'acte de la renonciation du président de la Société à ses fonctions avec effet immédiat

L'Associé Unique prend acte de la renonciation de Madame Meta Sophia Beemer à ses fonctions et de la cessation de ses fonctions de président de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, Madame Meta Sophia Beemer cessera ses fonctions de président de la Société à compter de ce jour avec toutes les conséquences que la loi attache à une renonciation à ses fonctions de mandataire social.

L'Associé Unique la remercie de l'exercice de son mandat et lui donne quitus de sa gestion.



DEUXIEME DECISION

Nomination du Président de la Société

L'Associé Unique ayant constaté la renonciation du président de la Société à ses fonctions et la cessation effective de ses fonctions à compter du 28 Juin 2019 avec effet immédiat décide de nommer à compter de cette même date en qualité de président de la Société, pour une durée indéterminée :

CCPMA PREVOYANCE, institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la sécurité sociale et, d'une manière générale, par l'ensemble des dispositions applicables aux institutions de prévoyance, dont le siège social est situé 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 401 679 840,

et de nommer en qualité de représentant permanent du président de la Société :
Monsieur Frédéric Hérault, en sa qualité de Directeur Général de CCPMA Prevoyance.

CCPMA PREVOYANCE exercera ses fonctions dans les conditions prévues par les textes en vigueur et par les statuts de la Société.

CCPMA PREVOYANCE a d'ores et déjà déclaré (i) accepter les fonctions de président de la Société et (ii) n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance édictée par les textes en vigueur susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

TROISIEME DECISION

Prise d'acte de la renonciation du directeur général de la Société à ses fonctions avec effet immédiat

L'Associé Unique prend acte de la renonciation de Monsieur Thomas Rowley à ses fonctions et de la cessation de ses fonctions de directeur général de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, Monsieur Thomas Rowley cessera ses fonctions de directeur général de la Société à compter de ce jour avec toutes les conséquences que la loi attache à une renonciation à ses fonctions de mandataire social.

L'Associé Unique le remercie de l'exercice de son mandat et lui donne quitus de sa gestion.

QUATRIEME DECISION

Nomination du directeur général de la Société

L'Associé Unique ayant constaté la démission du directeur général de la Société et la cessation effective de ses fonctions à compter du 28 Juin 2019 avec effet immédiat décide de nommer à

compter de cette même date en qualité de directeur général de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Antoine Leroy,
né le 10/02/1966 à Lille
demeurant 142 rue de Longchamp 75116 Paris.

Monsieur Antoine Leroy exercera ses fonctions dans les conditions prévues par les textes en vigueur et par les statuts de la Société.

Monsieur Antoine Leroy a d'ores et déjà déclaré (i) accepter les fonctions de directeur général de la Société et (ii) n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance édictée par les textes en vigueur susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet de remplir toutes formalités de droit en cas de besoin.

* * *

L'Associé Unique a signé le présent acte faisant foi de l'adoption des décisions ci-dessus.

Pour l'Associé Unique,
Monsieur Pierre Richert

